

N/Réf: OFP/DAL/S.MAR/N°2019 /19

Casablanca, le 24 SEPT 2019

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE

.....

Objet : Concours Architectural n° 83/2019, relatif aux études architecturales et la conduite des travaux du projet de construction de la Cité des Métiers et des Compétences à Agadir.

Monsieur,

Suite à la demande de précisions par un concurrent, concernant le Concours Architectural n°83/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les précisions fournies, à savoir :

Question 1 : D'après la vue satellite qui figure dans l'étude géotechnique, la voie de 60 n'est que projetée et n'existe pas encore. Je vous prie de nous fournir l'ensemble des voies projetées qui concerne le site du projet.

Réponse 1 : L'étude géotechnique est fournie pour avoir une idée sur la nature du sol. Toutefois, les plans topographiques à savoir le plan coté et le plan de délimitation, cités dans l'article I-2 du programme architectural, sont les références à prendre en compte en ce qui concerne les voies. A cet effet, la route nationale n° 8 reliant Agadir et Amskroud est une voie existante d'une largeur d'environ 20m et d'une emprise de 60m.

Toutefois, cette zone n'est pas couverte actuellement par un plan d'aménagement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Directeur du Patrimoine



Mohamed SANSITE